

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Olivier CARTON, Maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal le treize février deux mille vingt-six

Etaient présents :

CARTON Olivier  
PUDWELL Karine  
LEPRETRE Pascal  
DEBRIS Peggy  
NOREL Roger  
LELEU Jean-Philippe  
LIBERT Patricia  
POMMELET Rodrigue  
BEAUDLET Myriam

Absents excusés :

BEAUMONT Denis : pouvoir à PUDWELL Karine  
SAILLY Christophe : pouvoir à DEBRIS Peggy  
LAMBERT Elodie : pouvoir à CARTON Olivier  
EFFNER Jean-Pierre  
GRAVELINES Isabelle

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire de séance.

Madame LIBERT Patricia est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à la signature du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2025.

|                             |
|-----------------------------|
| <b>I) <u>FINANCES</u> :</b> |
|-----------------------------|

**1-Tarifs Foulées dannoises 2026**

Monsieur le Maire propose les tarifs d'inscription pour les foulées dannoises :

- 5 kms : 6 € 00 + 1 € 04 (frais d'inscription en ligne) inscription en ligne  
: 6 € 00 + 2 € 00 + 1 € 04 (frais d'inscription en ligne) le jour de la course
- 10 kms : 8 € 00 + 1 € 24 (frais d'inscription en ligne) inscription en ligne  
: 8 € 00 + 2 € 00 + 1 € 24 (frais d'inscription en ligne) le jour de la course

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Rodrigue POMMELET.

Rodrigue POMMELET : les foulées dannoises se dérouleront le dimanche 31 mai 2026, plus tôt que les années précédentes car nous sommes membres du challenge du pays du boulonnais. Je tiens d'ailleurs à les remercier publiquement.

Afin d'attirer plus de coureurs, nous avons décidé d'intégrer un parcours de 5 kms (dans Dannes intra-muros) à celui des 10 kms.

La plateforme d'inscription a changé puisque les inscriptions se feront en ligne sur ADEORUN, ce qui entraîne un changement de frais d'inscription en ligne.

Petite modification cette année, le chronométreur ne prend plus aucune inscription papier, à savoir que la personne qui vient s'inscrire sur place doit être équipée d'un smartphone. Une inscription papier sera toujours possible, mais la personne chargée des inscriptions devra les saisir sur le site ADEORUN.

Pascal LEPRETRE : la personne qui va courir 10 kms paiera 9 € 24 ?

Rodrigue POMMELET : oui ce sont les tarifs du site, c'est la commission que le site prend.

Pascal LEPRETRE : on ne peut pas arrondir cette somme ?

Rodrigue POMMELET : les inscriptions sont réglées par virement ou par carte.

Pascal LEPRETRE : pourquoi ne pas baisser le tarif des coureurs qui habitent Dannes par rapport aux extérieurs ?

Rodrigue POMMELET : le problème est que cela risque de poser des soucis de gestion au niveau du site. Par contre nous récompensons la première dannoise et le premier dannois.

Roger NOREL : le challenge du pays du boulonnais représente combien d'épreuves ?

Rodrigue POMMELET : dix épreuves. Nous avons fait le choix de ne pas augmenter les frais d'inscription car ce n'est que la deuxième année que nous faisons partie du challenge et également pour attirer plus de coureurs.

Monsieur Rodrigue POMMELET soumettra l'idée au chronométreur d'une application d'un tarif inscription pour les coureurs de Dannes ne pose pas de problème pour la gestion du site.

Peggy DREBIS : pour les inscriptions sur place un agent communal va être sollicité ?

Rodrigue POMMELET : si nous décidons de ne pas prendre des inscriptions papier, on n'aura pas besoin d'un agent administratif, dans le cas contraire il faudra que quelqu'un vienne saisir les inscriptions sur le logiciel.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à 9 voix pour et 3 abstentions (Peggy DEBRIS, Christophe SAILLY, Pascal LEPRETRE), de fixer les tarifs des foulées dannoises comme suit :

Course 10 kms :

8 € 00 + 1 € 24 (frais d'inscription ADEORUN) inscription en ligne.

8 € 00 + 2 € 00 + 1 € 24 (frais d'inscription ADEORUN) inscription le jour de la course.

### Course 5 kms :

6 € 00 + 1 € 04 (frais d'inscription ADEORUN) inscription en ligne.

6 € 00 + 2 € 00 (frais d'inscription ADEORUN) inscription le jour de la course.

## **II) AFFAIRES GENERALES :**

### **1- Contrat micro -crèche :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la décision de la CAF de ne pas attribuer de subvention pour la micro-crèche, il a décidé de retravailler le texte du contrat entre la gestionnaire et la commune.

Madame RAULT a fait une proposition financière intéressante mais Monsieur le Maire n'a pas eu le temps de lui faire parvenir le document retravaillé.

Monsieur le Maire va retravailler le contrat. Si une réunion de conseil municipal ne peut avoir lieu avant le 15 mars sur ce sujet, le prochain conseil municipal sera saisi.

### **2- Revalorisation indemnités du Maire :**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'un nouveau texte est sorti pour revaloriser de plein droit les indemnités du maire et des adjoints sans avoir besoin de passer devant le conseil municipal.

Si le maire refuse cette revalorisation, une délibération du conseil municipal est alors nécessaire.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il ne souhaite pas que son indemnité soit revalorisée et demande à l'assemblée de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter le refus exprimé par Monsieur le Maire concernant la revalorisation de son indemnité de fonction.

### **3- Eclairage terrain de football municipal :**

Monsieur le Maire présente un devis pour l'éclairage du terrain de football.

Des procédures ont été engagées au niveau des instances, notamment un technicien de la fédération de football qui s'est rendu au stade pour prendre des mesures d'éclairage.

Un devis a été établi pour le changement des éclairages pour le passage au LED, devis de 45 000 € 00 TTC.

Les subventions que la Commune pourrait obtenir sont de 20 % par le Département et jusqu'à 80% par le FAFA (Fonds d'aide au football amateur).

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Rodrigue POMMELET.

**Rodrigue POMMELET** : je tiens à préciser que Monsieur le Maire, Madame Karine PUDWELL, Monsieur Denis BEAUMONT et moi-même avons repris le travail engagé par mes collègues élus.

L'éclairage doit être remis aux normes : suite à une réclamation d'une équipe adverse qui a engendré match perdu (rencontre en nocturne) de l'équipe féminine dannoise, pour soucis d'éclairage.

Un délégué de la fédération s'est déplacé au stade et des devis ont été demandés par Monsieur Christophe SAILLY.

Effectivement, il y a des subventions qui peuvent être attribuées jusqu'à hauteur de 80% (maximum qu'une commune puisse recevoir).

Il existe un cahier des charges : il faut qu'il y ait un certain nombre de « lux » sur l'entièreté du terrain.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'entreprise qui a proposé ce devis est Thierry BARRET. Monsieur BARRET a assuré qu'il y aurait un taux de lumière largement suffisant pour le stade municipal.

Monsieur le Maire précise que le devis et l'étude d'éclairement sont disponibles.

**Pascal LEPRETRE** : c'est le devis qui avait été fait au mois de septembre 2025.

**Monsieur le Maire** : nous avons un nouveau devis du mois de décembre 2025.

**Pascal LEPRETRE** : Citéos avait fait un devis à 25 800 € 00 TTC. Dans ce devis Citéos prend en compte le démontage de 16 projecteurs et la mise en place de 8.

Moi personnellement, comme on le dit assez souvent, la Commune est assez endettée, mettre des lumières pour des matchs officiels, si on ne peut pas recevoir en nocturne, on ne peut pas recevoir en nocturne. Et je pense que c'est au prochain conseil municipal de le faire.

Je ne suis pas trop pour. Mais Citéos avait tout de même fait un devis à 25 800 € 00 TTC.

**Rodrigue POMMELET** : avec la même étude d'éclairement et le même cahier des charges ?

**Pascal LEPRETRE** : à priori. Mais là je suis un peu surpris qu'il n'y ait qu'un devis alors qu'auparavant il fallait deux devis voire trois devis. La question que je me pose est : est-ce vraiment utile de la faire aujourd'hui ? Avec la signature du devis, les demandes de subventions ... on ne pourra lancer les travaux qu'en juin.

**Rodrigue POMMELET** : ce n'est pas ce que l'entreprise sollicitée nous a dit. Elle pourrait intervenir rapidement. Ce qui correspond à des délais beaucoup plus courts que ce tu nous dis.

**Pascal LEPRETRE** : à mon avis il vaudrait mieux laisser la décision à la municipalité suivante. Les projecteurs ne seront pas utilisés avant l'hiver 2026 donc autant laisser la nouvelle municipalité décider ; elle aura peut-être d'autres idées, pourquoi prendre la décision maintenant.

L'adjoint aux travaux, absent ce soir, n'arrête pas de dire à tout le monde, surtout aux fournisseurs, qu'il n'y a plus d'argent, on veut faire de l'entretien « il n'y a plus de sous dans les caisses ».

Monsieur le Maire : il vaudrait mieux éviter de parler à la place des personnes qui ne sont pas là.

Pascal LEPRETRE : là, il y a l'engrais pour le terrain, la peinture pour le traçage, on ne peut pas le prendre il n'y a pas d'argent. Mais si on met l'argent dans des beaux projecteurs alors qu'on n'entretient pas le terrain c'est un peu dommage.

Monsieur le Maire : j'ai signé un devis pour de l'engrais récemment.

Pascal LEPRETRE : il n'y a pas longtemps ? La semaine dernière il n'y avait toujours rien de signé.

Roger NOREL : et pourquoi un tel écart ?

Monsieur le Maire : il y a moins de projecteurs. Et je tiens publiquement à dire que nous n'avons pas reçu ce devis.

Pascal LEPRETRE : il n'y a pas tous les éléments que vous avez dans le devis de Thierry BARRET. Ça ne sert à rien de mettre deux projecteurs sur un piquet si on peut en mettre un qui donne autant de lumière.

Rodrigue POMMELET : là la vraie question est de savoir si on prend la décision aujourd'hui ou si on laisse la nouvelle municipalité décider.

Peggy DEBRIS : et pour comparer les devis, il serait bien de leur donner notre cahier des charges pour qu'ils puissent répondre exactement de la même façon.

Rodrigue POMMELET : l'entreprise BARRET s'est basée sur le cahier des charges.

Roger NOREL : il n'y a eu que deux devis de faits ?

Rodrigue POMMELET : il y a eu un troisième devis mais sans pose de matériel.

Peggy DEBRIS : parce qu'il y a quand même une location de nacelle.

Pascal LEPRETRE : une nacelle sur le stade actuellement, le terrain est humide. Nous avons rencontré le même problème lorsqu'il a fallu équiper le terrain de pétanque de projecteurs.

Monsieur le Maire : Monsieur BARRET nous a affirmé que ce n'était pas un soucis la pose en ce moment.

Pascal LEPRETRE : il serait préférable de laisser cette décision à la prochaine municipalité vu la somme.

Monsieur le Maire : somme réduite avec les subventions.

Pascal LEPRETRE : si on a les subventions. On devait avoir pas mal de subventions au niveau de la nouvelle école et au fur à mesure ça a diminué comme par exemple la CAF.

Rodrigue POMMELET : le FAFA est quand même très rigoureux. Généralement quand on remplit le cahier des charges, on a les 80%

Pascal LEPRETRE : généralement mais on aura peut-être 70 % ou 60%

Monsieur le Maire : il faut être positif.

Monsieur le Maire : j'en profite pour faire un point sur la trésorerie. Nous avions il y a quelques jours 1 159 000 € 00, somme à laquelle il faut retirer les emprunts et prêts relais que nous avons faits et une partie des sommes que nous rembourserons. Le fait d'avoir dépensé régulièrement de l'argent que nous avons sur notre trésorerie fait qu'aujourd'hui, on a atteint un niveau de trésorerie supérieur à notre arrivée. Après avoir construit une école à 2 600 000 € 00 H.T. je trouve qu'il y a quelque chose qui est intéressant. L'intérêt est d'avoir de la trésorerie devant nous, pour pouvoir récupérer assez facilement les subventions en espérant qu'elles atteignent les 80%.

Rodrigue POMMELET : rien n'empêche de demander une subvention FAFA et au Département.

Pascal LEPRETRE remercie le Maire de mettre au point la trésorerie de la commune car une psychose s'installe dans la commune.

Monsieur le Maire : il y aura les 500 000 € 00 de prêt relais (qui sont tombés en début d'année) à rembourser mais nous sommes à 650 000 € 00 de trésorerie. Nous étions à 900 000 € 00 quand nous sommes arrivés.

Jean-Philippe LELEU : s'il y a deux devis, il faut étudier les deux devis.

Pascal LEPRETRE : voir si le devis de Citéos rentre bien dans les critères.

Rodrigue POMMELET : vu l'écart de prix cela m'étonnerait.

Monsieur le Maire : ce n'est pas le même service. Citéos met la moitié des projecteurs.

Rodrigue POMMELET : l'écart de prix est qu'une entreprise change l'intégralité des projecteurs, l'autre entreprise que la moitié. Mais est-ce que le cahier des charges n'autorise que le changement de la moitié ?

Pascal LEPRETRE : à mon avis, il faut mettre en suspend et laisser la future municipalité décider.

Monsieur le Maire va solliciter Citéos pour savoir si un devis peut être réalisé pour la mise en place des dix-huit projecteurs.

Pascal LEPRETRE : des dix-huit ou moins selon l'étude.

Jean-Philippe LELEU : il n'y a pas une entreprise spécialisée pour ces travaux.

Pascal LEPRETRE : oui Citéos je pense même qu'ils ont réalisé l'éclairage du stade de la libération à Boulogne-sur-mer.

Peggy DEBRIS : le dossier de demande de subvention est prêt.

Monsieur le Maire : non, il faut attendre la délibération pour pouvoir lancer les demandes de subvention.

Peggy DEBRIS : cela fait un an qu'on est sur le dossier.

Monsieur le Maire : Oui tout est long.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin d'être autorisé à demander un second devis à la deuxième société afin de pouvoir comparer les devis et d'être autorisé à signer le plus avantageux.

Après délibération, à 11 voix pour et une abstention (Pascal LEPRETRE), le Conseil Municipal décide :

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un devis auprès de la seconde société sur les mêmes critères que la première.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis le plus avantageux.

**4- Demande de Monsieur Steve LENE relative à l'installation d'un commerce de vente de poissons à proximité de son camion traiteur :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur LENNE s'installe deux fois par semaine sur le domaine public devant la mairie. Monsieur LENNE propose un nouveau service à savoir l'installation d'un commerce de vente de poissons. Monsieur LENNE occupait cette profession auparavant.

L'idée est qu'il installe un camion plus petit avec des produits de la mer.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de déterminer le tarif d'occupation du domaine public pour cette installation.

Monsieur le Maire propose qu'il n'y ait pas d'augmentation de tarif puisqu'à priori la longueur du camion n'excéderait pas la longueur du véhicule qu'il occupe aujourd'hui.

Pascal LEPRETRE : normalement fin février il devrait avoir sa barre de remorquage et le camion qui tracte actuellement devrait disparaître. L'occupation du domaine public sera la même.

Roger NOREL : pourquoi ne pas le changer de place ? qu'il ne soit plus devant la mairie, le mettre sur le parking de l'ancienne poste.

Pascal LEPRETRE : cela attire moins de monde. Le problème aussi c'est qu'il se branche au Marigny. Et s'il se situe sur le parking de l'ancienne poste, le courant sera à la charge de la commune.

Monsieur le Maire : Monsieur NOREL avez-vous eu des gens mécontents ?

Roger NOREL : non je trouve qu'il aurait mieux sa place sur l'autre parking. On ne voit plus la mairie.

Pascal LEPRETRE : quand nous allons au marché d'Etaples, les stands se trouvent également devant la mairie. Pendant la ducasse, Monsieur LENNE est installé sur le parking de l'ancienne poste mais il se branche aux écoles mais cela reste exceptionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De maintenir le tarif d'occupation du domaine public à 30 € 00 par mois pour l'installation des deux roulottes pour deux installations hebdomadaires.

**5- Information et délibération relative à la cession de l'ancienne école à Habitat Hauts-de-France :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération en date du 10 avril 2024, le Conseil Municipal avait validé le projet des constructions sur le terrain de l'ancienne école primaire d'Habitat Hauts-de-France.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que malgré les relances auprès d'Habitat Hauts-de-France aucun élément d'avancement n'a été communiqué par Habitat Hauts-de-France.

Le seul document reçu est un document de décembre 2025 qui dit que l'opération devient déficitaire et qu'il faut réenvisager l'opération.

Considérant que cette absence de réponse est une démarche méprisante pour le village, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retirer la délibération 2024/029 pour que le prochain conseil municipal puisse redélibérer avec quelque chose qui soit plus cadré.

Monsieur le Maire a appelé Monsieur Eric BAHEUX d'Habitat Hauts-de-France pour lui faire part de son mécontentement mais n'a eu aucun retour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide le retrait de la délibération 2024/029.

### **III) EDUCATION-JEUNESSE :**

#### **1 - CLSH 2026 : date d'ouverture vacances Toussaint 2026 :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par délibération en date du 21 octobre 2025, les dates d'ouverture pour le CLSH de février et avril 2026 ont été adoptées. Les tarifs ont été votés pour l'ensemble des petites vacances.

Pascal LEPRETRE : On ne parle pas des vacances d'été ?

Monsieur le Maire et Peggy DEBRIS : c'est déjà fait.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, l'ouverture d'un centre de loisirs sans hébergement qui fonctionnera du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2026 inclus, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures.

#### **2- COLO SKI : salaire encadrant éducatif :**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commune a eu recours à un encadrant de qualité.

En 2023, le Conseil Municipal avait fixé le salaire de cet encadrant à 55 € 00 par jour.

Monsieur Pascal LEPRETRE souligne qu'il serait bien de prévoir ce genre de délibération avant que le séjour n'ait lieu.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents de rémunérer cet encadrant en tant qu'animateur de la manière suivante :

- 55 Euros par jour.



#### IV) INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL :

##### 1- CAPIEDA :

Monsieur le Maire a reçu de la part de l'Association CAPIEDA un courrier l'informant du succès de la dernière marche et de la remise du chèque à l'hôpital Oscar LAMBRET.

#### V) DROITS DE PREEMPTION :

✓ Terrain et immeuble situés 14, Rue du Château cadastrés AI 168 appartenant à Monsieur RADENNE Jean-Marc – prix : 105 000 € 00

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il s'agit probablement de son dernier conseil municipal. Il remercie fortement Madame Annie QUEVAL et l'ensemble du personnel de l'avoir épaulé dans tous les difficultés traversées ensemble.

Monsieur le Maire remercie également le Conseil Municipal, pour tous les conseils municipaux passés, les bons et mauvais moments.

Monsieur le Maire souhaite au Conseil Municipal bonne fortune dans toutes leurs entreprises.

La séance est levée à 19 heures 15

